



Poser ma démission ou pas pour un emploi public

Par **erica**, le **29/05/2008** à **14:07**

Avant mon embauche l'année dernière j'ai passé un concours à la fonction publique sans date exacte d'embauche. Ensuite j'ai trouvé un travail dans une banque où je travaille depuis moins d'un an seulement. Voilà il y a quelques jours j'ai reçu mon affectation pour l'emploi public. Je commence dans quelques jours pas le temps de faire le préavis. Que dois-je faire sachant que dans ma convention collective je dois faire un mois de préavis si je ne le fais pas qu'est-ce que je risque ? Dois-je quand même déposer ma démission ?

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **14:04**

bonjour, rnrn Faire un arrangement amiable avec votre employeur. rnrn sinon lisez ce qui suit : rnrn <http://www.net-iris.fr/forum-juridique/rapports-employeur/7056-demission-non-respect-de-periode-de-preavis-risques.html> rnrn sinon, j'essaierai de voir avec votre administration si vous pouvez commencer plus tard en leur expliquant la situation. rnrn cordialement,

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **22:36**

Bonjour, rnrn J'allais vous conseiller la même chose que NOvice43. rnrn :) rnrn En principe il n'y a pas de problème pour décaler la date d'embauche...